

# COMMUNE D'ABSCON

=====

## CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

### PROCÈS-VERBAL

De la séance du 30 JANVIER 2025

A 18 heures 00

=====

#### APPEL DES ÉLUS PAR M. le MAIRE

Cet appel permet de constater \_\_\_ présents à l'ouverture de la séance.

#### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne comme secrétaire de séance

\_\_\_\_\_

#### EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

- Budget communal = fongibilité des crédits – modification de la délibération
- Budget communal = décision modificative n° 2
- Restaurant scolaire = actualisation tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Restaurant scolaire = revalorisation du montant des repas en 2025
- Restaurant scolaire = proposition d'un paiement à l'inscription
- Maison des Jeunes = révision de la tarification
- Centres de loisirs = dates de fonctionnement et tarification de février à décembre 2025
- Centres de loisirs = revalorisation des indices pur les salaires des animateurs en 2025
- Ressources Humaines = création d'une délibération ponctuelle portant création d'emploi non permanent faisant face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
- Ressources Humaines = mise en œuvre du « Bonus Attractivité » par la CAF aux professionnels de la Petite Enfance
- Tribunal Administratif = plainte de Mr et Mme LEROY – défense de la Mairie avec intervention d'un avocat

**Remarque de Mme LEBRESNE (exprimé verbalement par Mme DORDHAIN ayant procuration) : les propos tenus lors de cette séance n'ont pas été retranscrits en intégralité sur le procès-verbal ; leur interprétation pourrait être faussée.**

**Réponse de la DGS : si les élus pouvaient ne pas s'exprimer en même temps et sans brouhaha cela faciliterait surement la tache**

**Réponse de Mr le Maire : nous allons envisager l'achat d'un enregistreur afin d'éviter tout problème à l'avenir**

#### Décision du Conseil :

20      POUR      0      CONTRE      2 ABSTENTIONS (Carole NESCELAIRE/Odile DORDHAIN)

**TRAVAUX 2025 – DEMANDE DE SUBVENTIONS « DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) » / DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) »**

Des travaux sont envisagés courant l'année 2025, à savoir :

- a) Remplacement des menuiseries et isolation thermique extérieure dans le cadre de la rénovation énergétique à l'école maternelle Jules Ferry

**Coût prévisionnel des travaux : 241 456 € HT**

- b) Mises aux normes de sécurité et alarme à la Salle des Fêtes

**Coût prévisionnel des travaux : 18 500 € HT**

Plusieurs devis ont été demandés et restent en attente de réception à ce jour.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions DETR /DSIL mais également l'ADVB/Bonus Nord Durable et le Fonds de Concours de la CAPH.

Ces subventions peuvent être octroyées à hauteur maximale de 45 % ; la Commune devant toujours participer obligatoirement à hauteur de 20 % minimum du coût HT.

Certains de ces dossiers doivent impérativement être transmis en Sous-Préfecture par voie dématérialisée avant le 07 février 2025.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à les instruire et à signer tous documents référents à ces dossiers DETR/DSIL

l

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE(C.I.S.P.D) – CONVENTION À RENOUVELER**

La convention CISPD a été créée le 1<sup>er</sup> octobre 2020 suite au engagements conventionnels scellant la collaboration de six communes que sont : Abscon – Douchy-les-Mines – Escaudain – Haveluy – Lourches et Wavrechain-sous-Denain, en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité.

Il a pour objectif d'optimiser des moyens et des actions à mettre en place pour agir concrètement au plus près des habitants. Il coordonne les actions de prévention et de sécurité et apporte des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés

Le CISPD officie en partenariat avec le Tribunal, les services d'Ordre National et les bailleurs.

Ce partenariat est financé par chacune des Communes adhérentes.

La présente convention signée des six communes doit à présente être reconduite jusqu'en 2027 ?

Les Membres de l'Assemblée sont donc invités à voter l'autorisation à Mr le Maire de signer ladite convention et tous les documents s'y référant.

***Débat : Mr COUTURE demande à connaître le prix de ce service ?***

***Mr le Maire : 5000 €/an pour la Commune d'Abscon sachant qu'une séance de veille a lieu tous les deux mois***

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) –  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CDG 59**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, fait l'objet d'une convention avec le Centre de Gestion du Nord qu'il est désormais nécessaire de prolonger jusqu'en 2026.

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès aux missions optionnelles déployées par le CDG 59 au profit des collectivités, définies notamment par les articles L 452-40 et L 452-48 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le CDG 59 sur la base d'un coût horaire de 50 € sur une facturation d'un accompagnement annuel.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à signer le renouvellement de ladite convention et tous les documents s'y référant.

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CANTINE À 1 € - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE**

La restauration scolaire est un service public géré par la Collectivité, indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile.

Elle apporte aux enfants des repas complets et équilibrés, constitués de produits de qualité et durables.

Pourtant, les enfants issus des familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine.

C'est pour réduire cette inégalité que l'Etat soutient financièrement les Collectivités dans la mise en place de tarifications sociales de leurs cantines scolaires. Une tarification basée sur les revenus du foyer permet d'alléger le budget des familles les plus modestes, favorise l'accès de leurs enfants aux cantines scolaires et offre ainsi les conditions de leur réussite.

En 2022 la Commune d'Abscon a souhaité mettre en place ce système de la cantine à 1 € en signant une convention triennale qui a pris fin au 25 novembre 2024.

Il est donc demandé aux Membres de l'Assemblée d'autoriser Mr le Maire à renouveler ladite convention jusqu'au 25 novembre 2027 et de signer tous les documents qui s'y réfèrent.

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MICRO-CRÈCHE « BABIBULLES » - MODIFICATION DU RÈGLEMENT  
(annexe 2)**

La Caisse d'Allocations Familiales a fait part récemment du changement de la tarification des prix plancher pour la micro-crèche.

Il convient donc de modifier l'actuel règlement en ce sens tel que décrit dans l'annexe 2

Les Membres du Conseil sont invités à voter :

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La dernière modification du tableau des effectifs a été votée le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Un agent stagiaire a signé dernièrement son arrêté de titularisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au grade d'adjoint administratif.

Pendant son année de stage, cet agent est devenu lauréat au concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et a désiré être nommé à ce grade.

Afin de satisfaire sa demande et vu son absence au tableau des effectifs, il est demandé aux Membres de l'Assemblée d'accorder au Maire le droit de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le tableau des effectifs serait le suivant au 01/01/2025 en tenant compte également de l'ensemble des agents ayant été titularisés à cette même date.

## TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

FILIÈRE ADMINISTRATIVE (8 agents)	
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	1 Poste pourvu
ATTACHE TERRITORIAL	1 poste vacant
REDACTEUR PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	2 postes vacants
REDACTEUR TERRITORIAL	1 poste pourvu
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	2 postes pourvus
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	3 postes pourvus
	<b>1 POSTE À CRÉER</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	1 poste pourvu
	1 poste vacant
FILIÈRE TECHNIQUE (20 agents)	
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1 poste vacant
AGENT DE MAITRISE	1 poste pourvu
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1 poste pourvu
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	3 postes pourvus
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	15 postes pourvus
FILIÈRE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE (1 agent)	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1 poste pourvu
ADJOINT TECHNIQUE	1 poste vacant
FILIÈRE D'ANIMATION (4 agents)	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1 poste pourvu
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1 poste pourvu
ADJOINT D'ANIMATION	2 postes pourvus (dont 1 actuellement en disponibilité)
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE (1 agent)	
EDUCATRICE JEUNES ENFANTS	1 poste pourvu
FILIÈRE CULTURELLE – PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1 poste vacant

Après exposé et débat, les Elus sont invités à voter

**Décision du Conseil :**

**VOTÉ À L'UNANIMITÉ**

**INFORMATIONS – QUESTIONS – REMARQUES ET OBSERVATIONS DIVERSES**

- a) Question de Mr GRANATO transmise le 26 janvier par mail à Mr le Maire : pourquoi un nouveau refus du permis de construire déposé en Mairie le 08/08/2024 pour son projet de maison médicale ?

*Mr le Maire projette les documents de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) transmis par mail le 15/11/24 à Mr Granato avec copie à tous les acteurs gravitant autour de ce permis de construire (Service Urbanisme de la Mairie – Service d’instruction urbanisme de la CAPH)*

*Dans ce mail étaient réclamés plusieurs documents indispensables que l’architecte de Mr Granato devait impérativement transmettre à la DDTM avant le 28/11/2024 (date du passage en commission sécurité dudit dossier)*

*Ces documents n’ont jamais été transmis d’où le refus de la DDTM suivi par le refus de la CAPH pour le permis de construire*

*A noter que Mr Granato affirme n’avoir jamais reçu ce mail et qu’à ce titre il ne pouvait donc réagir à la demande*

*Constatation est faite que l’adresse mail détenue par la DDTM ne correspond plus à l’adresse mail utilisée par la Mairie pour l’envoi des documents relatifs aux séances du Conseil Municipal et qui n’accuse aucun problème à ce jour.*

- b) Plantons le Verger= la Commune s’est vue dotée d’une plaque relative à son engagement

**LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H50**

LE MAIRE,

**Patrick KOWALCZYK**

CONSEIL MUNICIPAL DU **JEUDI 30 JANVIER 2025**  
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	 BOUGARAN-MOREAU Maryse	 BUEMI Carmela
 CATTOEN Jean-Luc	 CONETTA Michele	 COUTURE Jean-Michel
 DABANCOURT Thierry	 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas
 DECHERF-BLONDEAU Corinne	 DELOGE-QUERCY Laëtitia	 DORDHAIN-DETRROYE Odile
 FOURMAUX Jean-Michel	 GRANATO Eric	 GRODZISKI-KOPEC Valérie
 HOUSEZ-VITTET Claude	 KAMINSKI Hélène	 KOWALCZYK Patrick
 LESIEUR-DENIS Brigitte	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 RASET Florimond	 RÉGNEIZ Alain	 TRZAN Jean-Marc

